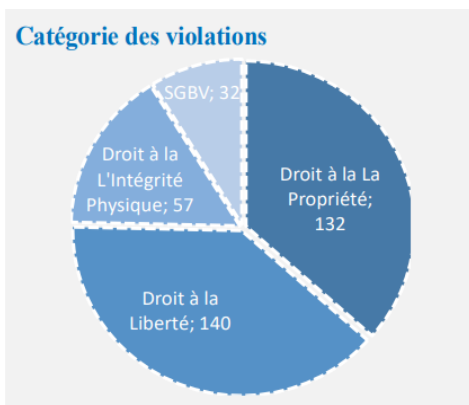


RAPPORT DE LA SITUATION SÉCURITAIRE RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO – 2021

INFORMATIONS REÇUES DANS LE RAPPORT MENSUEL DE MONITORING DE PROTECTION PAR LE FOND DES NATIONS UNIES EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Avril : Dans la province du Sud-Kivu (sur les Hauts Plateaux d’Uvira, Minembwe et Itombwe), la présence de groupes armés ont engendré des déplacements forcés de la population civile. Cette dernière est la plus touchée par cette situation de tensions et d’affrontements, en particulier les femmes et les enfants qui sont victimes des viols de masse commis par des membres de ces groupes armés. Pour le mois d’avril, ce sont 361 cas relevés de 361 violations des droits humains (280 civils touchés).



La violation majoritaire est celle de la violation du droit à la liberté (140 cas), puis la violation du droit à la propriété (avec 132 des cas), suivi des violation du droit à l’intégrité physique, et enfin des violences basées sur le genre et sexe (32 cas).

(Illustration FHRDC)

La majorité des auteurs présumés de ces violations sont les Maï Maï et milices armées, puis les FARDC et les bandits armés sans appartenances à une milice/groupe.

Ces violences sont les résultats de divers conflit interethnique (notamment dans la zone des Hauts Plateaux à Uvira, dans la zone de Minembwe et Itombwe). Nombreux villages au sein de ces territoires sont victimes de pillage et de réquisition d’hommes et d’enfants pour participer au transports des biens des milices sur place. La confusion entre miliciens et population civile entraînent des arrestations et des violations de droit de la part des forces armées gouvernementale. Dans certains endroits, le retrait de la MONUSCO ainsi que la présence des FARDC ont laissé place à un retour de ces violations de la part des groupes armés.

Concernant les enfants, 68 violations à leur encontre ont été rapportés. Le cas de recrutement et d’utilisations d’enfants au profit des milices armées (et les groupes armés Maï Maï) est la violation de droit la plus fréquente au vu des chiffres (29 cas). La traite de ces enfants pour renforcer les effectifs de ces groupes armés (« enfants-soldats ») et pour les moyens de transports logistiques (utilisation d’enfants par des FARDC pour ce motif).

Les violences sexuelles liées au genre sont également très présentes. En plus de ces violations d’intégrité physiques des personnes, le pillage des centres de santé et leur abandon par le personnel ne permettent pas une prise en charge et un suivi médical et psychologique des victimes. Cela pose

un problème également par rapport aux cas de développement de maladies sexuellement transmissible qui sont par conséquent non traitées.

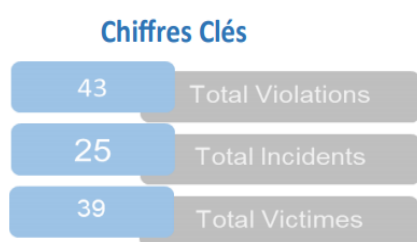
Les conflits intercommunautaires au sein de ces territoires persistant cela engendre des déplacements forcés de la population, des violations des droits humains par les forces armées, par les milices ou groupe de bandits, des spoliations de biens, des réquisitions d'hommes et d'enfants. La protection des civils est menacée et est la première victime.

Le FHRDC préconise la tenue de plaidoyer afin de renforcer les dispositifs de protection des civils, et de sensibiliser les groupes armés pour interdire l'utilisation d'enfants au sein de leurs rangs.

Mai : Au courant de ce mois, il a été observé une légère baisse des cas de violations des droits humaines (qui sont enregistrés). Cependant, les violences envers la population restent très présentes, et la situation de tension et d'affrontements ne s'améliore pas.

Dans cette zone, des Hauts Plateaux, au Sud-Kivu, les conflits intracommunautaire se rajoute aux conflits interethnique et politiques déjà préexistants depuis de nombreuses années.

Juillet :



Durant la semaine du 2 au 9 juillet, plusieurs cas de violations et d'incidents ont été rapportés et enregistrés. La situation semble statique et ne s'améliore pas de semaines en semaines, puisque des recrudescences en semaine sont toujours présentes.

(Illustration FHRDC)

FLASH INFO - UNHCR

27 juin 2021 : reddition de deux combattant de la milice Twigwaneho auprès des FARDC, dans le territoire de Mwenga. Ces redditions, si de plus en plus nombreuses, pourraient stabiliser un peu la situation conflictuelle et contribuer à la protection des civils.

FLASH INFO - UNHCR

30 juin 2021 : tuerie de six civils à Minembwe, lors de tirs des FARDC dans la ville. Le comportement et l'impunité de certains FARDC vis-à-vis de la population entraine une méfiance de cette dernière et des tensions entre ces groupes.

INFO - FHRDC (FOND HUMANITAIRE EN RDC)

8 juillet : à Fundi/Kabambare, viol de masse de six femmes déplacées dans le village. L'inaccessibilité d'un centre de soins proche et fonctionnel, fait que ces victimes doivent se déplacer à plusieurs dizaines de kilomètres et n'ont pas les ressources nécessaires pour faire une telle distance. L'absence des FARDC dans la région augmente le nombre de violations et de délits commis par les milices et les groupes armés.